

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

NOR : LHAL1703362A

Publics concernés : particuliers réalisant des travaux d'amélioration de la performance énergétique de logements, professionnels du bâtiment, établissements bancaires distribuant l'éco-prêt à taux zéro, services fiscaux.

Objet : modification de l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens.

Entrée en vigueur : les modifications introduites par le présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du mois suivant le mois de sa publication.

Notice : Le présent arrêté précise les caractéristiques techniques permettant l'alignement des dispositifs CITE et écoPTZ. Les formulaires annexés sont modifiés en ce sens.

Références : le texte modifié par le présent arrêté peut être consulté, dans sa rédaction, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre de l'économie et des finances, la ministre du logement et de l'habitat durable et la ministre des outre-mer,

Vu la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, notamment son article 23 ;

Vu l'article 244 *quater* U du code général des impôts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les annexes 2 à 5 de l'arrêté du 25 mai 2011 susvisé sont remplacées par les annexes 1 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux offres de prêts émises à compter du premier jour du mois suivant le mois de sa publication.

Le présent arrêté n'est pas applicable à Saint-Martin.

Art. 3. – Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le directeur général de l'énergie et du climat, la directrice générale du Trésor et le directeur général des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 mars 2017.

*La ministre du logement
et de l'habitat durable,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*
L. GIROMETTI

*La ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*

L. GIROMETTI

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice générale du Trésor :

*Le sous-directeur des banques
et du financement d'intérêt général,*

A. SAINTOYANT

*Le directeur général
de l'énergie et du climat,*

L. MICHEL

*La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
A. ROUSSEAU*

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1

**FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE SANS INTÉRÊT
OUTRE-MER**



**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE
DOM
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS – 2017 »**

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Date de dépôt du permis de construire :** __/__/____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Type d'éco-prêt :

- Eco-prêt à taux zéro**
- Eco-prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro initial :**
Montant perçu au titre de l'éco-prêt initial : _____ €
Date d'émission de l'offre de l'éco-prêt initial : __/__/____
- Eco-prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :**
Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : _____ €
Date d'émission du projet de contrat de prêt attribué au syndicat de copropriétaires : __/__/____

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux :**
 Action seule* **Bouquet de 2 actions** **Bouquet de 3 actions ou plus**
** Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire*
- **Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés en € TTC** = _____
- **Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____
- **Montant total en € TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ devis pour travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et travaux additionnels associés ;
- de ___ devis pour les frais ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
- de ___ documents attestant du montant et de la date d'émission du premier éco-prêt à taux zéro*

* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;

certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, sauf en cas de demande d'un éco-prêt complémentaire ;

certifie(ons) sur l'honneur que les frais et éventuels travaux induits et additionnels respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;

certifie(ons) sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ne commenceront pas avant l'émission de l'offre de prêt ;

m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____

le _____

Signature(s)

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Devis – 2017 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'une sur-toiture ventilée	Surface couverte =	≥ 75%
<input type="checkbox"/> Isolation de l'ensemble de la toiture ou du plancher des combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (\text{m}^2 \cdot \text{K})/\text{W}$	≥ 1,5 (m ² .K)/W
<input type="checkbox"/> Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 600 m $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,03
	La Réunion à une altitude > 600m $U_{\text{max}} = \dots\dots\dots \text{W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$	≤ 0,5 W/(m ² .K)
	Mayotte $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,02

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié de la surface totale de ces murs

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ €TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'un bardage ventilé		
<input type="checkbox"/> Mise en place de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 70 cm
<input type="checkbox"/> Isolation des murs (sur au moins 50% de la surface totale des murs)	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (\text{m}^2 \cdot \text{K})/\text{W}$	≥ 0,5 (m ² .K)/W

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2017 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10%** du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié des baies

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontal	Débord = cm	≥ 50 cm
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux		
<input type="checkbox"/> Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebâillables, stores à lames opaques ou stores projetables		
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques		
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire = %	≥ 20%
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K)	≤ 1,3
	et Sw =	≥ 0,3
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K)	≤ 1,7
	et Sw =	≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K)	≤ 1,5
	et Sw =	≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Uw = W/(m².K)	≤ 1,8
	et Sw =	≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Pose de brasseurs d'air fixes
- Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2/\text{KW}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2017 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10%** du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

	<i>Pour information, critères techniques associés * :</i>	
<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	<u>Si puissance ≤ 70kW</u> , Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 90
	<u>Si puissance > 70kW</u> , Efficacité utile (%) = ...	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kW-ampère avec programmeur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 126 si basse température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 111 si moyenne et haute température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid		
Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :		
<input type="checkbox"/> Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3		
<input type="checkbox"/> Appareils de régulation et de programmation du chauffage		
<input type="checkbox"/> Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire		
Nom du signataire : _____		
Nom de l'entreprise : _____		
N° SIRET : _____		
Fait à _____ le _____	Nombre de devis joints :	
Signature	Tampon	

Adresse de réalisation des travaux : _____

* **Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2017 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *

= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *

= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmateur de chauffage

Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage

Rendement η = %
 et Taux de CO = %
 et Indice de performance environnementale I =
 et Emission de particules PM = (mg/ Nm³)

≥ 70
 $\leq 0,3$
 ≤ 1
 ≤ 90

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la production de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage (%) =	≥ 90 %
	Equipements pour la production de chauffage lorsque l'efficacité énergétique saisonnière ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air
			≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
		Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude \leq à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	$\leq 16.66+8.33*V^{0.4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres

Le cas échéant, travaux additionnels financables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe \geq à 3
 Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 Équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10%** du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable
Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC
(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.
Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :		
<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) = ≥ 65 si profil de soutirage M ≥ 75 si profil de soutirage L ≥ 80 si profil de soutirage XL ≥ 85 si profil de soutirage XXL
	Equipements pour la production d'eau chaude seule ou associés à la production de chauffage, lorsque l'efficacité énergétique ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ² (W/m ²) = ... Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ... ≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide ≥ 500 si capteur solaire thermique à air ≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide ≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air ≤ 16.66+8.33*V ^{0.4} où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire ³	Efficacité énergétique (%) = Efficacité énergétique (%) = Efficacité énergétique (%) =	≥ 95 si profil de soutirage M ≥ 100 si profil de soutirage L ≥ 110 si profil de soutirage XL

Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____
 Nom de l'entreprise : _____
 N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

² Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

³ Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO

ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE, DOM
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS – 2017 »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux :**

N° d'appartement _____

N° _____ Voie _____

Code postal _____ Ville _____

- **Date de dépôt du permis de construire :** __/__/__

- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**

maison individuelle appartement

- **Occupation du logement :**

par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant

- **Catégorie du propriétaire :**

particulier société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte :**

du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété

- **Type de travaux :** Performance globale

• **Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en € TTC**
..... = _____

• **Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____

• **Montant total en € TTC** = _____

• **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre..... = _____

Demande accompagnée :

- d'une synthèse d'étude thermique ;
- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits associés ;
- de ___ devis pour les frais ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la déclaration de réalisation des travaux ;

certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;

certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;

certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;

certifie(ons) sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant l'émission de l'offre de prêt ;

m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 180 mois et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Signature(s)

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2017 » A faire remplir à l'entreprise par le demandeur			
A remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul			
<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (dégrogation possible pour les logements en bâtiment collectif d'habitation)	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,03
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 0,5
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,02
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,09
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 2
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,08
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associé à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion	Locaux non climatisés : S = Locaux climatisés, le cas échéant : S =	≤ 0,65 ≤ 0,25
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,5
<input type="checkbox"/> Equipements de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)			
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.			
En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.			
L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une <u>amende d'un montant égal à 10%</u> du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.			
<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC (A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)	<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC (A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)		
Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC (A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)	Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC (A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)		
Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____	Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____		
Fait à _____ le _____ nombre de devis joints : _____ Signature _____ Tampon _____	Fait à _____ le _____ nombre de devis joints : _____ Signature _____ Tampon _____		
<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC (A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)	<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC (A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)		
Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC (A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)	Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC (A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)		
Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____	Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____		
Fait à _____ le _____ nombre de devis joints : _____ Signature _____ Tampon _____	Fait à _____ le _____ nombre de devis joints : _____ Signature _____ Tampon _____		

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

ANNEXE 2

FORMULAIRE TYPE DE JUSTIFICATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX OUTRE-MER



**TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ELIGIBLES A
L'ECO-PRET A TAUX ZERO
REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UNE ACTION COMPLEMENTAIRE
DOM
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES – 2017 »**

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Date de dépôt du permis de construire :** ___/___/___
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Type d'éco-prêt :

- **Eco-prêt à taux zéro**
- **Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro initial :**
Montant perçu au titre de l'éco-prêt initial : _____ €
Date d'émission de l'offre de l'éco-prêt initial : ___/___/___
- **Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :**
Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : _____ €
Date d'émission du projet de contrat de prêt attribué au syndicat de copropriétaires : ___/___/___

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux :**
 Action seule* **Bouquet de 2 actions** **Bouquet de 3 actions ou plus**
** Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire*
- **Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés en €TTC** = _____
- **Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en €TTC** = _____
- **Montant total en €TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et additionnels associés;
 - de ___ factures pour les frais ;
 - de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
 - de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
 - de ___ documents attestant du montant et de la date d'émission du premier éco-prêt à taux zéro*
- * Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire*

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire;
- certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro sauf dans le cas d'une demande d'éco-prêt complémentaires
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et éventuels travaux induits et additionnels respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais (nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais (nous avions) droit ;
- reconnais(sons) avoir bénéficié à ma (notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Date de remise ___ / ___ / ____

Signature(s)

(cachet de l'établissement)

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'une sur-toiture ventilée	Surface couverte =	≥ 75%
<input type="checkbox"/> Isolation de l'ensemble de la toiture ou du plancher des combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	≥ 1,5 (m ² .K)/W
<input type="checkbox"/> Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude inférieure à 600 mètres $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,03
	La Réunion à une altitude supérieure à 600m $U_{\text{max}} = \dots\dots\dots W/(m^2.K)$	≤ 0,5 W/(m ² .K)
	Mayotte $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,02

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes :

Signature

Tampon

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié de la surface totale de ces murs

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'un bardage ventilé		
<input type="checkbox"/> Mise en place de pare-soleil horizontal	Débord = cm	≥ 70 cm
<input type="checkbox"/> Isolation des murs (sur au moins 50% de la surface totale des murs)	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	≥ 0,5 (m ² .K)/W

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : $R \geq 3 m^2.K/W$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Factures - 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié des baies

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 50 cm
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux		
<input type="checkbox"/> Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebâillables, stores à lames opaques ou stores projetables		
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques		
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire = %	≥ 20%
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,3 ≥ 0,3
	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,7 ≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,5 ≤ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,8 ≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Pose de brasseurs d'air fixes
- Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
- Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2K/W$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes : _____

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Factures - 2017 »
 À faire remplir aux professionnels par le demandeur**
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10%** du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

 Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants
Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *

= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.
Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *

= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	Si puissance \leq 70kW, Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	\geq 90
	Si puissance $>$ 70kW, Efficacité utile (%) = ...	\geq 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et \geq 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique \leq 3 kV-ampère avec programmeur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	\geq 126 si basse température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	\geq 111 si moyenne et haute température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid		

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

-
- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe
- \geq
- à 3
-
-
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
-
-
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes : _____

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmateur de chauffage

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement η = %	≥ 70
	et Taux de CO = %	$\leq 0,3$
	et Indice de performance environnementale I =	≤ 1
	et Emission de particules PM = (mg/ Nm ³)	≤ 90

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la production de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage (%) =	≥ 90 %
	Equipements pour la production de chauffage lorsque l'efficacité énergétique saisonnière ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air
			≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
		Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude \leq à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	$\leq 16.66+8.33*V^{0.4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe \geq à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes :

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) = ≥ 65 si profil de soutirage M ≥ 75 si profil de soutirage L ≥ 80 si profil de soutirage XL ≥ 85 si profil de soutirage XXL
	Equipements pour la production d'eau chaude seule ou associés à la production de chauffage, lorsque l'efficacité énergétique ne peut pas être fournie Productivité de surface d'entrée du capteur ² (W/m ²) = ... ≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide ≥ 500 si capteur solaire thermique à air ≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide ≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ... ≤ 16,66+8,33*V ^{0.4} où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres

Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire³

Efficacité énergétique (%) =	≥ 95 si profil de soutirage M
Efficacité énergétique (%) =	≥ 100 si profil de soutirage L
Efficacité énergétique (%) =	≥ 110 si profil de soutirage XL

Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de factures jointes :

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

² Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

³ Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »



TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ELIGIBLES A L'ECO-PRET A TAUX ZERO

ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE MINIMALE, DOM

« FORMULAIRE TYPE – FACTURES – 2017 »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux **À remplir par le demandeur**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux :**
 N° d'appartement _____
 N° _____ Voie _____
 Code postal _____ Ville _____
- **Date de dépôt du permis de construire :** __/__/__
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en € TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- **Montant total en € TTC**..... = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits associés ;
- de ___ factures pour les frais ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurai (nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais (nous avions) droit ;
- reconnais(sons) avoir bénéficié à ma (notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Signature(s)

Date de remise __/__/____

(cachet de l'établissement)

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i>	<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i>
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____	Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____
<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i>	<input type="checkbox"/> Nature des travaux Coût total éligible revenant au logement* = _____ en € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ en € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i>
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____	Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____

A remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (dérogation possible pour les logements en bâtiment collectif d'habitation)	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,03
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 0,5
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,02
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,09
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 2
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,08
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associé à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion	Locaux non climatisés : S = Locaux climatisés, le cas échéant : S =	≤ 0,65 ≤ 0,25
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,5
<input type="checkbox"/> Equipements de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)			

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

ANNEXE 3

**FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE SANS INTÉRÊT PAR
UN SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES OUTRE-MER**



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES A

L'ECO-PRET A TAUX ZERO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX, DOM

« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- DEVIS – 2017 »

CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
 À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : __/__/____
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __/__/____
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux

	<input type="checkbox"/> Réalisation d'une seule action	<input type="checkbox"/> Bouquet de 2 actions	<input type="checkbox"/> Bouquet de 3 actions ou plus
Montant plafond correspondant :	10 000 €	20 000 €	30 000 €

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en € = _____
Ce montant est égal au (montant plafond) figurant dans le tableau supra x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt demandé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt demandé en € = _____
Ce montant est nécessairement inférieur ou égal à (2) et à (7).

Demande accompagnée :

- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et additionnels associés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de ___ devis pour les frais ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé la souscription du prêt ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé de la réalisation des travaux

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société

syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, au moins 75% des quotes-parts de copropriété sont compris dans des lots affectés à l'usage d'habitation, utilisés ou destinés à être utilisés en tant que résidence principale ;

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'est possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires sera inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- ce(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas fait l'objet d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires ;
- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés au cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, éventuels travaux induits et travaux additionnels associés et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant la date d'émission du projet de contrat de prêt, m'engage à effectivement faire réaliser ces travaux dans un délai de trois ans à compter de cette même date, et reconnais avoir été informé des conséquences auxquelles le syndicat des copropriétaires que je représente, s'expose en cas de non conformité ou de non réalisation de ceux-ci dans ce délai de trois ans, à savoir la restitution de l'avantage indûment perçu ;

reconnais avoir été informé que les caractéristiques des travaux du présent formulaire donnent au syndicat des copropriétaires le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande à bénéficier pour le syndicat de copropriété d'un prêt d'une durée de _____ mois ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Signature ou visa et cachet

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndicat de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndicat)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Installation d'une sur-toiture ventilée

Isolation de la toiture ou du plancher des combles perdus

$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W \geq 1,5 (m^2.K)/W$

Système de protection de la toiture

Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude inférieure à 600 mètres
 $S_{\text{max}} = \dots\dots \leq 0,03$

La Réunion à une altitude supérieure à 600m
 $\leq 0,5 W/(m^2.K)$

$U_{\text{max}} = \dots\dots W/(m^2.K)$

Mayotte $S_{\text{max}} = \dots\dots \leq 0,02$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndicat)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés * = _____ € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Installation d'un bardage ventilé

Mise en place de pare-soleil horizontaux

Débord = cm ≥ 70 cm

Isolation des murs

$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W \geq 0,5 (m^2.K)/W$

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : $R \geq 3 m^2.K/W$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 50 cm
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux		
<input type="checkbox"/> Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebaillables, stores à lames opaques ou stores projetables		
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques		
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire = %	≥ 20%
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,3 ≥ 0,3
	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,7 ≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,5 ≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,8 ≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Pose de brasseurs d'air fixes
- Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$
- Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints : _____

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ en € TTC

		Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Pose de chaudière(s) haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	Si puissance ≤ 70kW, Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 90	
	Si puissance > 70kW, Efficacité utile (%) = ...	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95,5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale	
<input type="checkbox"/> Pose de chaudière(s) micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kV-ampère avec programmeur de chauffage			
<input type="checkbox"/> Pose de pompe(s) à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 126 si basse température	
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 111 si moyenne et haute température	
<input type="checkbox"/> Pose d'équipement(s) de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid			

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints : _____

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis – 2017 »**A faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires****A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose de chaudière(s) bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmeur de chauffage

<input type="checkbox"/> Pose de système(s) de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement η = %	≥ 70
	et Taux de CO = %	$\leq 0,3$
	et Indice de performance environnementale I =	≤ 1
	et Emission de particules PM = (mg/ Nm ³)	≤ 90

Pose d'équipement(s) de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Pose d'équipement(s) de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la production de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage (%) =	≥ 90 %
	Equipements pour la production de chauffage lorsque l'efficacité énergétique saisonnière ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air
			≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
	Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude \leq à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	$\leq 16,66+8,33 \cdot V^{0,4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres	

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe ≥ 3

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis – 2017 »
 À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.
 En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Installation de système(s) de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) =	≥ 65 si profil de soutirage M	
			≥ 75 si profil de soutirage L	
			≥ 80 si profil de soutirage XL	
			≥ 85 si profil de soutirage XXL	
	Equipements pour la production d'eau chaude seule ou associés à la production de chauffage, lorsque l'efficacité énergétique ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ² (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide	
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air	
≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide				
Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) =...		≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air		
		≤ 16.66+8.33*V ^{0.4} où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres		
<input type="checkbox"/> Pose de pompe(s) à chaleur dédiée(s) à la production d'eau chaude sanitaire ³	Efficacité énergétique (%) =	Efficacité énergétique (%) =	Efficacité énergétique (%) =	≥ 95 si profil de soutirage M ≥ 100 si profil de soutirage L ≥ 110 si profil de soutirage XL

Pose d'équipement(s) de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

² Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

³ Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ECO-PRET A TAUX ZERO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE, DOM
« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- DEVIS – 2017 »

CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : __/__/____
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __/__/____
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux : Performance globale

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en €. = _____
Ce montant est égal à (30 000 €) x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ... = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt demandé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt demandé en €. = _____
Ce montant est nécessairement inférieur ou égal à (2) et à (7).

Demande accompagnée :

- d'une synthèse d'étude thermique ;
- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de ___ devis pour les frais ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé la souscription du prêt ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé de la réalisation des travaux

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société
.....
syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, au moins 75% des quotes-parts de copropriété sont compris dans des lots affectés à l'usage d'habitation, utilisés ou destinés à être utilisés en tant que résidence principale ;

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'est possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires sera inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- ce(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas fait l'objet d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires ;
- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés dans le cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant la date d'émission du projet de contrat de prêt, m'engage à effectivement faire réaliser ces travaux dans un délai de trois ans à compter de cette même date, et reconnais avoir été informé des conséquences auxquelles le syndicat des copropriétaires que je représente, s'expose en cas de non conformité ou de non réalisation de ceux-ci dans ce délai de trois ans, à savoir la restitution de l'avantage indûment perçu ;

reconnais avoir été informé que les caractéristiques des travaux du présent formulaire donnent au syndicat des copropriétaires le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 180 mois, et demande à bénéficier pour le syndicat de copropriété d'un prêt d'une durée de _____ mois ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Signature ou visa et cachet

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés – Devis – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

À remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (dérogation possible pour les logements en bâtiment collectif d'habitation)	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =
	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associé à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =
	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion	Locaux non climatisés : S = Locaux climatisés, le cas échéant : S =
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =

Equipements de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Nature de travaux : A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*	Nature de travaux : A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*
A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*	A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____	Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____
Nombre de devis joints : Signature _____ Tampon _____	Nombre de devis joints : Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés – Devis – 2017 »
 À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de devis joints :</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de devis joints :</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>
<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de devis joints :</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de devis joints :</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

ANNEXE 4

**FORMULAIRE TYPE DE JUSTIFICATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX ATTRIBUEE AU
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES OUTRE-MER**



**TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ELIGIBLES A
L'ECO-PRET A TAUX ZERO
REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX, DOM
« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- FACTURES – 2017 »**

**CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : __/__/____
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __/__/____
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux

	<input type="checkbox"/> Réalisation d'une seule action	<input type="checkbox"/> Bouquet de 2 actions	<input type="checkbox"/> Bouquet de 3 actions ou plus
Montant plafond correspondant :	10 000 €	20 000 €	30 000 €

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt: = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en €..... = _____
Ce montant est égal au (montant plafond) figurant dans le tableau supra x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés figurant dans le cadre B en € TTC..... = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt accordé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt accordé en €..... = _____

Demande accompagnée :

- de _____ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et additionnels associés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de _____ factures pour les frais

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société
.....,
syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'était possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires est inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés au cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, éventuels travaux induits et travaux additionnels associés et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ont été effectivement réalisés ;

reconnais avoir été informé des modalités de régularisation dans le cas où le syndicat des copropriétaires aurait bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel il avait droit ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Signature ou visa et cachet

Date de remise __ / __ / ____

(cachet de l'établissement)

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés – Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires
À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Installation d'une sur-toiture ventilée

<input type="checkbox"/> Isolation de la toiture ou du plancher des combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	$\geq 1,5 (m^2.K)/W$
<input type="checkbox"/> Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude inférieure à 600 mètres $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	$\leq 0,03$
	La Réunion à une altitude supérieure à 600m $U_{\text{max}} = \dots\dots\dots W/(m^2.K)$	$\leq 0,5 W/(m^2.K)$
	Mayotte $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	$\leq 0,02$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes :

Signature _____ Tampon _____

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Installation d'un bardage ventilé

<input type="checkbox"/> Mise en place de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 70 cm
<input type="checkbox"/> Isolation des murs	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	$\geq 0,5 (m^2.K)/W$

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : $R \geq 3 m^2.K/W$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes :

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures - 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 50 cm
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux		
<input type="checkbox"/> Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebaillables, stores à lames opaques ou stores projetables		
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques		
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire = %	≥ 20%
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K)	≤ 1,3
	et Sw =	≥ 0,3
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K)	≤ 1,7
	et Sw =	≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K)	≤ 1,5
	et Sw =	≤ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Uw = W/(m².K)	≤ 1,8
	Ug = W/(m².K)	≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Pose de brasseurs d'air fixes
 Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$
 Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures - 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

		Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Pose de chaudière(s) haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	Si puissance ≤ 70kW, Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90	
	Si puissance > 70kW, Efficacité utile (%) =	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale	
<input type="checkbox"/> Pose de chaudière(s) micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kV-ampère avec programmeur de chauffage			
<input type="checkbox"/> Pose de pompe(s) à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 126 si basse température	
	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 111 si moyenne et haute température
<input type="checkbox"/> Pose d'équipement(s) de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid			

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
 Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes : _____

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures - 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose de chaudière(s) bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmeur de chauffage

<input type="checkbox"/> Pose de système(s) de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement $\eta = \dots\dots\dots\%$	≥ 70
	et Taux de CO = $\dots\dots\dots\%$	$\leq 0,3$
	et Indice de performance environnementale I = $\dots\dots\dots$	≤ 1
	et Emission de particules PM = $\dots\dots\dots$ (mg/ Nm ³)	≤ 90

Pose d'équipement(s) de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Pose d'équipement(s) de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la production de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage (%) = $\dots\dots\dots$	$\geq 90\%$
	Equipements pour la production de chauffage lorsque l'efficacité énergétique saisonnière ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = $\dots\dots\dots$	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air
			≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
	Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude \leq à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = $\dots\dots\dots$	$\leq 16,66 + 8,33 * V^{0,4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres	

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe \geq à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de factures jointes :

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures - 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.
En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, aux éventuels travaux additionnels et travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.
Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits et travaux additionnels associés *
= _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Installation de système(s) de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) =	≥ 65 si profil de soutirage M ≥ 75 si profil de soutirage L ≥ 80 si profil de soutirage XL ≥ 85 si profil de soutirage XXL
	Equipements pour la production d'eau chaude seule ou associés à la production de chauffage, lorsque l'efficacité énergétique ne peut pas être fournie	Productivité de surface d'entrée du capteur ² (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide ≥ 500 si capteur solaire thermique à air ≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide ≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air
Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 2000 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...			$\leq 16.66 + 8.33 \cdot V^{0.4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres

<input type="checkbox"/> Pose de pompe(s) à chaleur dédiée(s) à la production d'eau chaude sanitaire ³	Efficacité énergétique (%) = Efficacité énergétique (%) = Efficacité énergétique (%) =	≥ 95 si profil de soutirage M ≥ 100 si profil de soutirage L ≥ 110 si profil de soutirage XL
---	--	--

Pose d'équipement(s) de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux additionnels finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____
 Nom de l'entreprise : _____
 N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
 Signature Tampon

Nombre de factures jointes :

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

² Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

³ Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE, DOM
« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- FACTURES – 2017 »

CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : __/__/____
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __/__/____
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux : Performance globale

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en €. = _____
Ce montant est égal à (30 000 €) x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ... = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt accordé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt accordé en €. = _____

Demande accompagnée :

- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de ___ factures pour les frais

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société
.....
syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'était possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires est inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés au cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ont été effectivement réalisés ;

reconnais avoir été informé des modalités de régularisation dans le cas où le syndicat des copropriétaires aurait bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel il avait droit ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Date de remise __/__/____

(cachet de l'établissement)

Signature ou visa et cachet

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures – 2017 »
 À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>
<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures – 2017 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

<p>Nature de travaux :</p> <p>À remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>À remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>À remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>À remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>
---	---

À remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (dégrogation possible pour les logements en bâtiment collectif d'habitation)	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,03
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 0,5
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,02
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ≤ 600m	S =	≤ 0,09
	<input type="checkbox"/> La Réunion > 600m	U = W/(m².K)	≤ 2
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,08
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associé à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion	Locaux non climatisés : S = Locaux climatisés, le cas échéant : S =	≤ 0,65 ≤ 0,25
	<input type="checkbox"/> Mayotte	S =	≤ 0,5
<input type="checkbox"/> Equipements de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)			

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.